

**>> « Talents » de la création d'entreprise :
Ouverture le 30 janvier de la 10e édition du concours !**

Être accompagné, c'est se donner toutes les chances de réussir son projet

Le 30 janvier prochain, ouverture des inscriptions pour la 10e édition du Concours « Talents », premier concours national d'aide à la création d'entreprise. Initié par le Réseau des Boutiques de Gestion et organisé par l'Association Concours Talents (ACT), le Concours est soutenu par plus de 600 structures d'aide à la création d'entreprise. Il a pour objectif de « révéler » une nouvelle génération d'entrepreneurs et de valoriser le rôle des réseaux d'accompagnement.

Ouvert à tous les créateurs à la seule condition d'être accompagné par une structure d'aide à la création d'entreprise, le concours « Talents » récompense, d'abord en régions, puis au niveau national, des parcours d'entrepreneurs dans tous les domaines : innovation technique et technologique, services aux entreprises et services à la personne, économie sociale, dynamique rurale, artisanat et commerce... Un prix spécial « Développement » récompense les anciens lauréats ayant au moins 3 ans d'activité et dont la pérennité est assurée.

Chaque année, plus de 1 000 dossiers sont déposés dans l'une des 400 Boutiques de Gestion qui organisent le Concours en région. Une centaine de créateurs reçoit un prix régional. Une quinzaine seulement accède à un prix national.

Moins de la moitié des créateurs français sont accompagnés !

Selon l'INSEE (INSEE Première 2007), 47% seulement des créateurs d'entreprise de 2006 étaient accompagnés. Quel sera le taux de pérennité de ces entreprises ? Pour les entreprises créées en 2002, le taux de pérennité national était de 68,2 %, contre 91,1% pour les entrepreneurs du Concours Talents, tous accompagnés.

La comparaison entre les lauréats Talents et les créateurs d'entreprise 2006 apporte d'autres informations intéressantes: la moyenne des emplois créés par les créateurs accompagnés, lauréats Talents 2006, s'élève à 3 salariés contre 1,6 en moyenne nationale.

Autre constat : le financement de la création d'entreprise est sensiblement différent entre les créateurs accompagnés et les autres. Les créateurs Talents 2006 ont emprunté en moyenne 45% du financement de leur projet auprès des banques, contre 25% pour la moyenne nationale. Cette différence s'explique, encore une fois, par l'accompagnement dont bénéficient les participants au Concours Talents : les Boutiques de Gestion, et les autres structures dédiées à l'accompagnement, servent de caution et rassurent les banquiers.

> Contact presse :

Agence Com3000

Sylvie Ancian

Stéphanie Sauret

Tél : 01 45 26 59 74

E-mail : message@com3000.fr

> Partenaires :

Le Concours « Talents » de la création d'entreprise est organisé par l'Association Concours Talents (ACT) avec ses partenaires : Boutiques de Gestion, Macif, France Télécom, Crédit Agricole, Médicis, La Poste SAP, AGEFIPH, Crédit Coopératif, CER France, Oséo, Fondation de la 2^e chance, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et 600 structures d'aide à la création d'entreprise. « Talents » est le premiers concours régional et national de la création d'entreprise.

Toujours selon l'INSEE, parmi les raisons qui poussent à entreprendre, « la création de leur propre emploi » est citée par 64 % des créateurs de 2006 (+ 10 points par rapport à 2002). On note d'ailleurs que 80% des 286 000 entreprises créées en 2006 n'avaient pas de salarié.

Pour les lauréats du Concours Talents, la création de leur entreprise répond d'abord à une volonté d'indépendance (30,1%) et à la réalisation d'un projet-passion (29,8%). "Créer son propre emploi" n'est cité que par 23,5% des lauréats et arrive donc en troisième position.

Et pourtant, 74 % étaient demandeurs d'emplois, contre 40 % pour la moyenne nationale (INSEE). Ils ont pu se consacrer, à plein temps, à leur projet de création. Le rôle des accompagnateurs, en particulier des Boutiques de Gestion, consiste à en valider toutes les étapes et à faciliter la rencontre avec un marché, indispensable pour la réalisation du projet. La création de leur emploi, et d'autres emplois salariés, en est le résultat.

>> Rappel : Clôture des inscriptions au Concours le 30 avril 2008.

Pour en savoir plus : www.concours-talents.com

> Contact presse :

Agence Com3000

Sylvie Ancian

Stéphanie Sauret

Tél : 01 45 26 59 74

E-mail : message@com3000.fr

> Partenaires :

Le Concours « Talents » de la création d'entreprise est organisé par l'Association Concours Talents (ACT) avec ses partenaires : Boutiques de Gestion, Macif, France Télécom, Crédit Agricole, Médicis, La Poste SAP, AGEFIPH, Crédit Coopératif, CER France, Oséo, Fondation de la 2^e chance, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et 600 structures d'aide à la création d'entreprise. « Talents » est le premiers concours régional et national de la création d'entreprise.